



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte et prévention

Question écrite n° 112555

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'épidémie de diabète dans le monde. En effet, le diabète frappe déjà plus de 170 millions de personnes dans le monde et augmente aussi rapidement que l'obésité, on s'attend à 366 millions de cas en 2030. Les victimes sont toujours plus nombreuses et de plus en plus jeunes. Victimes d'une information insuffisante, du manque de nourriture équilibrée et saine, des mauvaises habitudes de vie modernes. En déclarant le 14 novembre « Journée mondiale du diabète », l'Organisation mondiale de la santé veut attirer l'attention sur l'explosion d'une maladie que l'on pourrait le plus souvent prévenir. En conséquence, il lui demande de lui faire connaître les mesures préventives que la France entend prendre afin de participer à la réduction du diabète dans le monde.

Texte de la réponse

L'OMS estime qu'il y a plus de 180 millions de diabétiques dans le monde et qu'il y en aura plus du double en 2030 par rapport à 2005. Au moins 1,1 million de personnes sont mortes du diabète dans le monde. Consciente de l'importance et du poids croissant du diabète dans le monde, la France a renforcé depuis plusieurs années ses actions de lutte contre le diabète. Le plan national nutrition santé lancé en 2001 contribue à promouvoir des comportements sains (alimentation et activité physique) selon trois priorités : la prévention nutritionnelle avec la mise en place pour tous des conditions pour une alimentation et une activité favorables à la santé ; la prise en charge de l'obésité de l'enfant et de l'adulte ; l'amélioration de la prise en charge transversale de la dénutrition, notamment chez les personnes âgées. Un nouveau plan national en gestation a pour ambition d'aller au-delà du précédent en étant élargi à quatre axes principaux d'action : la prise en compte spécifique des populations défavorisées, particulièrement touchées par l'obésité ; la prise en charge de l'obésité par les professionnels de santé ; la promotion renforcée des actions locales en faveur d'un meilleur comportement nutritionnel ; l'amélioration de la qualité et de la présentation de l'offre alimentaire. Au niveau du Conseil de l'Europe du 2 juin 2006, s'agissant de la promotion des styles de vie sains et de la prévention du diabète de type 2, la France a soutenu le projet de conclusions qui met en exergue le rôle essentiel de la prévention (en particulier sur ses déterminants principaux que sont la nutrition et l'activité physique), l'identification des personnes à risque ainsi que le dépistage précoce, l'encouragement au développement de plans nationaux selon une approche plurisectorielle et de programmes de prise en charge globale des patients diabétiques. La commission est invitée notamment à inciter les échanges d'informations entre États membres, à soutenir la recherche dans le domaine du diabète et à poursuivre ses travaux en faveur des déterminants de la santé au sens large, en particulier dans le cadre de la plate-forme d'action européenne « alimentation, activité physique et santé ». Au niveau mondial, la France a soutenu plusieurs résolutions pour réduire le diabète dans le monde. La résolution de l'assemblée générale de la santé du 22 mai 2004 vise à fournir aux pays des conseils techniques et un support à un niveau mondial et régional, en tant que de besoin, pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale sur l'alimentation, l'exercice physique et la santé, et pour son pilotage et son évaluation ; suivre les développements scientifiques en matière d'alimentation, d'exercice physique et de santé pour permettre aux États membres d'adapter leurs programmes aux connaissances les plus récentes ; continuer à préparer et à

diffuser des informations techniques, guides, études, évaluations, plaidoyers et matériels pédagogiques, de telle sorte que les États membres soient plus conscients des coûts bénéfiques et avantages d'une alimentation saine et de la pratique de l'exercice physique, lorsqu'ils prennent en charge le poids croissant des maladies non transmissibles ; renforcer la coopération internationale avec les autres organisations du système des Nations unies et les agences bilatérales pour la promotion d'une alimentation saine et de l'exercice physique, coopérer avec la société civile et avec le secteur public et privé impliqué dans la réduction des risques concernant les maladies non transmissibles, pour la mise en oeuvre de la stratégie et pour la promotion d'une alimentation saine et de l'exercice physique, tout en assurant l'absence de conflits d'intérêt potentiels. La résolution sur la journée mondiale du diabète lors de la soixante et unième session de l'Assemblée générale des Nations unies du 14 décembre 2006 : décide de faire du 14 novembre, actuelle journée mondiale du diabète, une journée des Nations unies, qui sera observée tous les ans à compter de 2007 ; - invite tous les États membres, organismes des Nations unies concernés et autres organisations internationales, ainsi que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, à observer la journée mondiale du diabète de manière appropriée, afin de mieux sensibiliser le public au diabète et à ses complications, ainsi qu'à sa prévention et à son traitement, notamment au moyen de l'éducation et des médias ; - encourage les États membres à élaborer des politiques nationales de prévention et de traitement du diabète et de prise en charge des malades qui soient compatibles avec le développement durable de leurs système de soins, en tenant compte des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment des objectifs du millénaire pour le développement ; - prie le secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États membres de l'Organisation des Nations unies et de tous les organismes du système. La France poursuivra tant au sein de l'Union européenne que de l'Assemblée mondiale de la santé son soutien à la mobilisation internationale contre le diabète.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112555

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12825

Réponse publiée le : 13 février 2007, page 1531